

temps. Toutefois, la réponse qu'il a donnée hier à l'effet qu'il n'avait pas l'intention de régler le problème ou de s'en mêler était passablement catégorique. Il lui aurait été préférable de répondre: Nous allons attendre quelque temps et voir les développements. Mais, nous dire qu'il ne s'en mêlera pas, que ce n'était pas de ses affaires, c'est archifaux.

Je demanderais à l'honorable ministre d'intervenir, de convoquer les deux parties et de voir où se situe le mal, où le problème ou la difficulté a commencé. On a eu un arbitre et une commission l'an dernier à cet effet-là, en 1966, la Commission Picard. Elle a manqué dans l'application des règlements de ce rapport. Qui est responsable, les employés ou l'employeur? C'est à savoir. Le ministre qui a appuyé le rapport Picard, pourquoi s'en lave-t-il aujourd'hui les mains alors que c'est peut-être une lacune dans le rapport ou dans l'application de ce rapport.

C'est le devoir du ministre d'y voir et de corriger la situation. Seul le ministre peut la régler parce que je connais assez ce genre de problèmes. On en a vu assez dans le passé. Au lieu de se régler, cela s'aggrave de mal en pis. On arrive à un point où l'on ne règle absolument rien. Les deux parties prennent position et, finalement, c'est le Parlement qui est forcé d'agir par voie de législation.

Alors, monsieur l'Orateur, le ministre ne peut pas se permettre d'envenimer la situation dans ce domaine de l'économie. Et l'on se demande pourquoi le mécontentement gronde dans certaines provinces et particulièrement dans la province de Québec. On s'inquiète du séparatisme, du sort du Canada, on s'interroge alors sur les amendements à la constitution et le bilinguisme et tout ce que vous voulez. En fin de compte, c'est justement...

**M. l'Orateur:** Je me permets de rappeler à l'honorable député que nous étudions présentement une motion qui se rapporte au port de Montréal. L'honorable député s'aventure dans le domaine du séparatisme. Il me semble que nous sommes assez éloignés du sujet à l'étude pour y revenir.

**M. Langlois (Mégantic):** J'accepte volontiers, monsieur l'Orateur, vos remarques et votre mise au point. Cependant, s'il y a certains députés qui ne relient pas la cause séparatiste aux troubles économiques que nous avons chez nous, moi, je le fais, et ce en toute honnêteté, en toute sincérité. De plus, je crois qu'il est de mon devoir d'exposer mes vues à la Chambre. Le ministre n'expose peut-être pas les siennes mais moi, je le fais de bonne foi. Je suis convaincu et c'est mon devoir de les exposer. La présidence a peut-être une divergence d'opinion à ce sujet. Je souhaiterais peut-être que mon point de vue soit mal

fondé, mais l'arrêt total dans le port de Montréal est quelque chose que ni l'économie du Québec ni celle du Canada ne peuvent se permettre présentement.

J'y reliais une cause lointaine, le séparatisme, oui, mais effective et dangereuse. Et, peut-être que si l'on réglait plus de grèves, ou si l'on avait moins de problèmes de ce côté-là, ou un peu plus de sécurité pour les débardeurs de Montréal et d'ailleurs dans le pays, parce qu'une grève de la sorte touche tous les producteurs, peut-être qu'on aurait moins de problèmes dans le Canada, des problèmes de séparatisme, d'indépendantisme, et tout ce que vous voulez.

En terminant, je demanderais au ministre de bien vouloir reconSIDérer sa prise de position et d'intervenir dans le conflit, non pas en vue d'imposer une solution, mais afin d'essayer, au moins, de discuter avec les parties en cause pour en arriver à une entente avant qu'il soit trop tard et que le Parlement soit forcé de prendre la situation en main.

**M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry):** Monsieur l'Orateur, je comprends très bien les motifs qui ont amené le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) à proposer l'ajournement des travaux de la Chambre ce matin pour traiter de la situation dans le port de Montréal.

Tout le monde, j'en suis sûr, et ce on le voit ici par les opinions qui sont exposées, est inquiet des répercussions que cette situation peut avoir, à court et à long terme. Les députés des différentes régions du pays se posent des questions. On sait, par les journaux, que le Conseil des ports nationaux invite le gouvernement à intervenir. L'Association canadienne des exportateurs est inquiète. On se préoccupe dans le monde de ce qui arrive au port de Montréal. Mais, en somme, où est le problème?

• (12.50 p.m.)

On mentionne le fait que le ministre du Travail (M. Nicholson) ne veut pas assumer ses responsabilités, mais, tout de même, je puis affirmer à la Chambre que nous avons dans la personne du ministre du Travail actuel un homme qui, au cours des dernières années, a fait énormément pour régler les conflits qui sévissaient et a fait des démarches exceptionnelles en vue d'éviter des situations comme celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je me permettrai même de le féliciter pour tout ce qu'il a su accomplir dans ce domaine, au cours des années passées.

En 1966, il a pris position sur cette question au moyen d'une action ministérielle, une action concertée avec le gouvernement; on a